



District Haute-Garonne de Football

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES



Réunion du Jeudi 30 Janvier 2020

Présidente : Mme Anne DIGNAC-VIDAL

Présents : MM. MARSENGO Patrick – BESOLI Jean

Excusés : MM. GAILLARD Lucien – SAINTIS Jean-Claude

Assiste : MM. DESSENS Maurice – FEVRE Loïc

1. Composition et rôle de la commission

Après un mot d'ouverture du Président, Maurice DESSENS, un tour de table est organisé.

La commission, présidée par Anne DIGNAC-VIDAL, est composée de 5 membres. Cette composition est un minimum statutaire, il apparaît opportun de l'étoffer d'un ou deux membres d'ici le prochain Comité de Direction (habilité à de nouvelles nominations).

La commission a pour compétence :

- Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort
- Accéder à tout moment au bureau de vote
- Adresser au comité de direction tout conseil et toute observation relative au respect des dispositions statutaires
- Se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions
- Exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats

Il est rappelé aux membres de la commission l'incompatibilité d'être membre de la Commission de surveillance des opérations électorales et candidat aux futures élections (du Comité de direction ou de la délégation des représentants des clubs de District).

2. Conditions des futures élections

Avant toutes choses, Loïc FEVRE informe les membres qu'il est en attente d'un guide pratique des élections, édité par la direction juridique de la FFF. Il sera adressé par mail aux membres dès réception.

L'assemblée générale électorale du District se tiendra le **samedi 27 juin 2020 à CUGNAUX**.
Deux élections différentes seront organisées :

- Election du Comité de direction du District Haute Garonne de Football

Le Comité de direction est composé de 30 membres individuels ou membres d'associations, affiliés à la FFF dont au moins :

- **6 membres domiciliés dans l'arrondissement de Saint Gaudens** ou licenciés dans un club de ce même arrondissement ou ayant appartenu à l'ancien District Haute-Garonne Comminges
- **6 membres domiciliés dans les autres arrondissements** du territoire ou licenciés dans un club de ces mêmes arrondissements ou ayant appartenu à l'ancien District Haute-Garonne Midi Toulousain

Le Comité de direction comprend parmi ses 30 membres :

- **4 membres aux fonctions exécutives essentielles** (Président, Président délégué, Secrétaire et Trésorier)
- **1 arbitre** : il doit être un arbitre en activité depuis au moins 3 ans ou être arbitre honoraire, membre d'une association représentative groupant les arbitres de football. Il sera officialisé par la liste candidate après concertation avec l'association.
- **1 éducateur** : il doit être membre d'une association représentative groupant les éducateurs de football. Il sera officialisé par la liste candidate après concertation avec l'association. Il doit être titulaire du B.M.F., du B.E.F., du D.E.S., du B.E.F.F. ou du B.E.P.F.
- **1 femme**
- **1 médecin**

Tout candidat doit être domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe, licencié depuis plus de 6 mois, majeur (à la date de la candidature), non condamné à une peine faisant obstacle à son inscription sur les listes électorales (ou équivalent pour les étrangers), sans sanction d'inéligibilité à temps et non suspendue de toutes fonctions officielles.

L'élection est organisée selon un scrutin de liste bloquée. La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du District par envoi recommandé, au **plus tard 30 jours** avant la date de l'Assemblée Générale.

Un formulaire de déclaration de candidature de liste sera rédigé par la commission et mis à disposition fin mars début avril.

- Election de la délégation des représentants des clubs de District

L'assemblée générale du District élit une délégation de 10 délégués titulaires et 10 suppléants pour pallier toute absence. Elle doit être composée, pour le District Haute-Garonne, au minimum de 3 dirigeants de clubs n'appartenant pas au Comité de Direction.

Les candidatures sont individuelles sans indiquer s'ils se présentent en qualité de délégué ou de suppléant : c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant.

Tout candidat doit être domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe, licencié depuis plus de 6 mois, majeur (à la date de la candidature), non condamné à une peine faisant obstacle à son inscription sur les listes électorales (ou équivalent pour les étrangers), sans sanction d'inéligibilité à temps et non suspendue de toutes fonctions officielles.

L'élection est organisée selon un scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. La déclaration de candidature doit être adressée au secrétariat du District par envoi recommandé, au **plus tard 30 jours** avant la date de l'Assemblée Générale.

Un formulaire de déclaration de candidature sera rédigé par la commission et mis à disposition fin mars début avril.

3. Calendrier

10 mars 2020 : réunion de la Commission de surveillance des opérations électorales avec, entre autre, à l'ordre du jour : rédaction des appels à candidature pour les deux élections (moyen de diffusion) et rédaction des formulaires de dépôt

31 mars 2020 : diffusion des appels à candidature

26 mai 2020 : A minuit clôture du dépôt des listes (élection du Comité de direction) et des candidatures individuelles (élection de la délégation des représentants des clubs de District)

27 juin 2020 : Assemblée Générale Elective du District Haute-Garonne à CUGNAUX

**La Présidente,
Anne DIGNAC-VIDAL**